PROJET PEDAGOGIQUE

ACM : Mercredis, vacances et périscolaires
Commune : Saint-Didier
Année : 2026-2027

www.ifac.asso.fr

Animation Saint-Didier

Sommaire

1. Le contexte 2

1.1. Présentation des Accueils de Loisirs 4
1.1.1. Les coordonnées : 4
1.1.2. Les horaires : 4
1.1.3. Périodes d'ouverture : 5
1.1.4. Lieux : 5
1.1.5. Composition de l'équipe : 5
1.2. Le contexte local 6
1.2.1. Le public accueilli : 6
1.2.2. Les ressources locales : 6
6

2. Les objectifs 7

2.1. Le PEdT et Plan mercredi 7
2.2. Le projet éducatif de l'Ifac 8
2.3. Les objectifs pédagogiques et d'action de l'équipe 11
2.3.1. Apprentissage de la vie en collectivité : 12
2.3.2. Amener l'enfant à être acteur de ses loisirs : 12
2.3.3. Découverte et sensibilisation de son environnement : 12
2.3.4. Sensibiliser les enfants sur les situations du harcèlement et de la discrimination : 12

3. Les outils 13

3.1. Les outils 13
3.1.1. Apprentissage de la vie en collectivité en favorisant l'autonomie : 13
3.1.2. Amener l'enfant à être acteur de ses loisirs : 14
3.1.3. Découverte et sensibilisation de son environnement : 14
3.1.4. Sensibiliser les enfants sur les situations du harcèlement et de la discrimination : 15

4. Les relations 16

4.1. Les relations enfants / enfants 16
4.2. Les relations adultes / enfants 16
4.3. Les relations aux familles 16
4.4. Les relations aux partenaires 17
4.5. Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) 17

5. Les modalités 19

5.1. Les modalités d'inscription 19
5.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap et protocole de soins 19
5.3. Modalités d'expression des parents 20
5.4. Modalités d'évaluation de l'accueil 21

6. Le projet de fonctionnement 22

6.1. Les tableaux d'organisation des journées types 22
6.1.1. L'Accueil de loisirs Vacances et Mercredis : 22
6.1.2. L'ACM Périscolaire : 26
6.1.3. L'ACM Vacances - Veillées : 26

7. Le rôle d'un animateur 27

7.1 Le non négociable : 27
7.2 L'image de l'animateur : 27

8. Les projets 2026/2027 28

8.1 Périscolaire du soir 28
8.2 Mercredis 28
8.3 Vacances 29
8.4 Temps méridiens 30
8.5 Les projetd à l'année 30

1. Le contexte

1.1. Présentation des Accueils de Loisirs

1.1.1. Les coordonnées :

Délégation :

IFAC
23 Rue de la République
CS 50477
13217 MARSEILLE Cedex 02
Tél : 04 91 34 47 84

IFAC Saint-Didier :

Centre de loisirs Ifac
70, allée de la Gardette
84210 SAINT-DIDIER
Port. : 07 62 07 14 74
Mél : animation-stdidier@utse.ifac.asso.fr

1.1.2. Les horaires :

. Mercredis (Journée) : de 8h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h00
. Mercredis (demi-journée avec repas) : de 8h00 à 9h30 et de 13h00 à 13h30
. Mercredis (Après-midi sans repas) : de 13h00 à 13h30 et de 17h00 à 18h00

. Accueil de loisirs (3-12 ans) vacances : de 8h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h00

. AL périscolaire :
Garderie du matin (lun, mar, jeu et ven)
Payante de 7h45 à 8h25
Gratuite de 8h25 à 8h35
Périscolaire du soir : (lun, mar, jeu et ven) de 16h30 à 18h00

Temps méridien de 12h00 à 13h20

En dehors de ces horaires d'ouverture, les parents ne pourront pas récupérer leurs enfants, à part sous justificatifs d'absences (rendez-vous médical par exemple) Le parent devra donc signer une décharge de responsabilité.

1.1.3. Périodes d'ouverture :

- Mercredis : tous les mercredis durant la période scolaire.
- Périscolaires : tous les matins, midis et soirs durant la période scolaire.
- Vacances : toutes les vacances scolaires sauf durant les vacances de Noël et les 2 dernières semaines d'Août.

1.1.4. Lieux :

La commune de SAINT-DIDIER compte environ 2200 habitants et dispose sur son territoire :

. D'une école primaire publique accueillant environ 180 élèves, composés d'une école maternelle (3 classes, 68 élèves) et d'une école élémentaire (5 classes, 114 élèves).

. Cette école reçoit principalement les enfants domiciliés sur la commune de Saint-Didier et, par convention, ceux domiciliés sur la commune du Beaucet.

. D'un accueil collectif de mineurs sans hébergement durant les temps de loisirs ouvert aux 3-12 ans d'une capacité de 108 places (48 pour les moins de 6 ans et 60 places pour les 6 ans et plus) et qui fonctionne durant les périscolaires, les mercredis et pendant les périodes de vacances scolaires. Cet accueil de loisirs est déclaré auprès du service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDEJS/DSDEN 84) et il est soutenu financièrement à ce titre par la CAF de Vaucluse (Caisse d'Allocations Familiales) et la MSA Alpes Vaucluse (Mutualité Sociale Agricole)

1.1.5. Composition de l'équipe :

L'équipe d'encadrement travaille sur l'ensemble des accueils collectifs des mineurs sur la période scolaire et les vacances, dans une démarche éducative prenant en compte les besoins psychologiques et physiologiques de chaque enfant dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités. Mais également dans le cadre d'un accueil sécurisé et convivial. Nous devons réunir toutes les conditions nécessaires (sécurité, hygiène…) au bon déroulement de la vie sur la structure.

. Concernant l'accueil extrascolaire :

L'équipe est composée d'une Responsable enfance jeunesse diplômé d'un BPJEPS LTP, une directrice adjointe, une équipe d'animateurs BAFA et complétée par des animateurs saisonniers (BAFA, stagiaires BAFA ou non diplômés)

Le nombre d'animateurs varient en fonction du nombre d'enfants, nous respectons les effectifs d'encadrements suivants :

Groupe 3/5 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Groupe 6/12 ans : 1 animateur pour 12 enfants

. Concernant l'accueil périscolaire (mercredi) :

L'équipe est composée d'une Responsable enfance jeunesse diplômé d'un BPJEPS LTP, une équipe d'animateurs BAFA.

Le nombre d'animateurs varient en fonction du nombre d'enfants, nous respectons les effectifs d'encadrements suivants :

Groupe 3/5 ans : 1 animateur pour 10 enfants

Groupe 6/12 ans : 1 animateur pour 14 enfants

. Concernant l'accueil périscolaire (soir) :

L'équipe est composée d'une Responsable enfance jeunesse diplômé d'un BPJEPS LTP, une équipe d'animateurs BAFA et du personnel municipal mis à disposition par la commune.

Le nombre d'animateurs varient en fonction du nombre d'enfants, nous respectons les effectifs d'encadrements suivants :

Groupe 3/5 ans : 1 animateur pour 14 enfants
Groupe 6/12 ans : 1 animateur pour 18 enfants

L'équipe d'animation :

Elle est constituée de plusieurs personnes :

- Morgane BON responsable jeunesse
- Justine MILHET animatrice référente
- Mélissa RASIDY MAMBA animatrice référente
- Louis MARTIN animateur régulier
- Thélia TASTET animatrice régulière

1.2. Le contexte local

1.2.1. Le public accueilli :

L'accueil de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans, résidents sur la commune de Saint-Didier ainsi que les enfants extérieurs à la commune et prioritairement ceux de la commune du Beaucet et même des communes voisines.

L'accueil des enfants se fait en fonction des réservations et des places disponibles. Pour les vacances scolaires sont prioritaires les enfants scolarisés à l'école primaire de Saint-Didier.

Ils sont ouverts à tous sans distinction (sociale, économique, culturelle, politique, religieuse, personne en situation d'handicap) et en respectant les principes de la République.

1.2.2. Les ressources locales :

L'AL se trouve dans l'école primaire situées à environ 5 minutes à pied du centre du village.
Nous avons accès très facilement à des lieux importants pour nos activités comme le parc de Saint-Didier ou encore de la forêt départementale de Venasque.
Nous profitons également des petits chemins du village pour y faire des promenades pédestres ainsi que des balades à vélos.

Nous organisons des jeux dans le village et des journées à thème où les commerçants peuvent participer (exemple : La chasse aux bonbons durant Halloween).

2. Les objectifs

2.1. Le PEdT et Plan mercredi

. Le projet éducatif local permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les activités proposées dans ce cadre ont vocation à s'adresser à tous les enfants.

Elles doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, de ses capacités d'expression, de son épanouissement et de son implication dans la vie en collectivité.

Elles doivent prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement.

La commune de Saint-Didier propose, en concertation étroite avec les enseignants, les parents et les acteurs associatifs, d'articuler le projet autour de six axes éducatifs suivants, sur lesquels le développement des compétences numériques des enfants pourra être mis à profit et stimulé :

1- Favoriser le vivre ensemble
2- Sensibiliser à la nature et à l'environnement
3- Encourager à l'accès au sport et à la culture, aux activités artistiques et manuelles
4- Être un citoyen « en herbe »
5- Respecter les rythmes de l'enfant
6- Soutenir pour une parentalité « positive et empathique »

. Le Plan mercredi s'appuie sur un partenariat entre les collectivités territoriales, les services de l'Etat et la CAF et la MSA pour répondre à des besoins éducatifs identifiés sur le territoire.

Le Plan mercredi permet de mener une action éducative mettant en synergie les associations de jeunesse et d'éducation populaire partenaires du Plan mercredi, d'autres association et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifiques et les associations de parents d'élèves.

La charte qualité du Plan mercredi engage la collectivité à structurer son projet d'accueil du mercredi et des temps péri et extrascolaires sur 4 axes :

— Complémentarité éducative
— Inclusion et accessibilité de tous les publics
— Inscription du projet sur le territoire
— Diversité et qualité des activités

Pour les plus jeunes élèves de l'école maternelle, le Plan mercredi doit préserver les temps de calme dont ils ont besoin. Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, environnementales, techniques, scientifiques, numériques, citoyennes et sportives).

Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. L'ouverture des activités sur le territoire est recherchée.

Elles sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique et aboutissent régulièrement à une réalisation finale (spectacle, objet, jeu, livre, tournois, œuvres artistiques…).

Cf. PEDT en annexe

2.2. Le projet éducatif de l'Ifac

But de l'ifac

L'Institut de Formation d'Animation et de Conseil est né de la volonté de conseiller et de soutenir les collectivités locales dans leurs missions. L'Ifac, espace d'échanges et de partenariat entre les élus locaux et les professionnels de l'animation et de l'action territoriale, a vocation à élaborer, à développer et à adapter des réponses aux demandes des collectivités, y compris dans le cadre des marchés publics.

Fidèle à l'esprit du service au public, l'ifac s'appuie sur son expérience de l'animation, de l'insertion et de l'action sociale ainsi que sur sa connaissance des collectivités, pour proposer des solutions réalistes conformes aux spécificités et aux contraintes locales, dans le respect des valeurs d'ouverture et de pluralité.

Son but est d'aider les professionnels et les élus à définir des objectifs cohérents et de les traduire en projets et actes concrets dans une dynamique qui vise à prendre en compte la demande et satisfaire les besoins des habitants en favorisant l'esprit d'initiative, tout en respectant les légitimités et en garantissant une bonne utilisation des fonds publics.

Axes d'interventions

Formation

- Former les intervenants de l'action sociale, de l'éducation, de la politique de la ville, du développement territorial, de la culture et des loisirs, au service des collectivités locales et des associations.
- Former et accompagner les personnes dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle

Conseil

- Assister les collectivités et les associations par des démarches de réflexion, d'aide à la décision pour l'évaluation et/ou la mise en place de projets et d'actions.
- Informer les adhérents, les partenaires et le professionnel sur l'actualité du champ d'action d l'ifac pour alimenter leur réflexion.

Missions

Réaliser des actions et des missions à la demande soit d'associations soit des collectivités territoriales notamment en matière de gestion des services au public (gestion des structures socio-éducatives, d'accueil pour les jeunes, de centres de loisirs, mise en place et suivi de professionnels en mission, actions de prévention, actions éducatives dans les écoles, les collèges et les lycées)

L'ifac affirme fortement que l'interaction et la simultanéité de ces 3 axes indissociables et interdépendants font la cohérence de ses actions en même temps qu'ils garantissent ses résultats.

L'ifac est agréé Jeunesse et Education Populaire.

L'ifac est reconnu association éducative complémentaire à l'enseignement public.

L'ifac est reconnu organisme de formation OPQF.

L'éthique de l'ifac

Qu'il s'agisse de politique en faveur de l'enfance, de la jeunesse, des adultes ou du troisième âge, de dispositifs d'insertion, de prévention ou de loisirs, d'actions culturelles ou sociales, de mise en place ou de gestion d'équipements, l'ifac propose des solutions réalistes adaptées au contexte local, dans le plus profond respect de l'individu et pour promouvoir son épanouissement.

C'est par l'observation minutieuse et une méthodologie rigoureuse d'appréhension de chaque situation, ainsi que par le dialogue et la concertation, que s'élaborent avec les partenaires institutionnels et associatifs des actions originales. Celles-ci s'appuient sur les structures associées et sur les institutions qui, par leurs agréments et leurs habilitations, reconnaissent à l'ifac son expertise attestée par l'expérience accumulée depuis 1975 au service des collectivités territoriales.

L'ifac, s'inscrivant dans des conventionnements variés (Etat, Région, Département, ou Collectivités territoriales, Caisses d'allocations familiales) renforce des liens entre les usagers et la collectivité.

Ses services répondent à une quintuple exigence :

- L'efficacité en vue d'atteindre les objectifs préalablement ;
- La qualité pour satisfaire les besoins des utilisateurs ;
- La créativité par des solutions innovantes afin de ne pas s'enfermer dans des schémas habituels ;
- L'économie du temps, de l'argent et de l'énergie par une gestion rigoureuse ;
- Le respect des compétences et des prérogatives des élus locaux et associatifs et des professionnels.

Les valeurs éducatives de l'ifac

L'apprentissage de la citoyenneté, comme la responsabilisation de l'individu et le respect des valeurs républicaines est au cœur des valeurs éducatives de l'ifac.

L'apprentissage de la citoyenneté et la valorisation du lien social

Au fil des années, la notion de citoyenneté s'est complexifiée ; originellement valeur politique, elle est aujourd'hui facteur de lien social, faisant de la participation à la vie locale une de ses formes essentielles.

La citoyenneté nécessite l'autonomie des personnes, des rapports sociaux de qualité fondés sur la compréhension et le respect mutuels ainsi que des cadres institutionnels clairs et structurants.

L'individu a besoin d'être reconnu pour s'intégrer dans son environnement : cette reconnaissance passe par sa participation active à sa propre valorisation en vue de sa réussite, l'acquisition de valeurs, comme le respect des personnes et des biens, l'écoute des autres et la tolérance.

L'appréciation des différences comme une source possible d'enrichissement mutuel, l'esprit d'entraide et l'idée de partage, prendra alors un sens.

La citoyenneté se joue autant dans le civisme (les relations entre les individus et les institutions) et la civilité (les relations interpersonnelles) que dans le respect de ses droits et de ses obligations.

Être citoyen, c'est se sentir en capacité d'agir. Il convient dès lors de développer chez l'enfant, le jeune et l'adulte, la capacité à faire des choix et les concrétiser afin de devenir un acteur responsable.

En inscrivant la citoyenneté comme un de ses objectifs, l'ifac inscrit ses actions dans le champ de la prévention. Le travail éducatif de prévention est donc un des éléments importants d'une politique d'animation tant rurale qu'urbaine.

La responsabilisation de l'individu

L'ifac privilégie les actions collectives qui permettent la responsabilisation effective des participants dans l'organisation et le déroulement de celles-ci pour :

- Permettre à chacun de se découvrir, de participer à la vie du groupe et de la société, en proposant des améliorations, un mieux-vivre et un accroissement permanent de la qualité de la vie,
- Favoriser l'adhésion à des objectifs librement élaborés d'après les besoins et les aspirations des individus,
- Vivre en relation avec d'autres personnes, dans l'acceptation et le respect de chacun, de ses valeurs et de ses croyances,
- Donner l'occasion à chacun d'exercer sa liberté et de se situer dans le cadre de référence qu'est la société française.

C'est pourquoi les cadres d'intervention sont toujours clairement définis pour permettre à l'individu d'évoluer en connaissance de cause. Les règles, inscrites dans la durée, imposent que la loi soit présente, écrite, parlée et clairement énoncée et unique pour tous.

Il faut pour cela :

- Susciter l'émergence de projets chez les enfants, les jeunes et les adultes,
- Insister sur la nécessité de la cohérence territoriale et temporelle des actions,
- Respecter le cadre institutionnel dans lequel l'individu évolue,
- Favoriser la participation à la vie locale,

Ainsi seront favorisés le développement et le cheminement de l'individu vers un plus grand épanouissement, et donc vers une réalisation de soi la plus équilibré et la plus complète possible.

La qualité des relations éducatives.

L'ifac veut instaurer, avec le public qui lui est confié, une relation éducative et structurante qui amène l'individu à identifier clairement l'encadrement pour se repérer. Les équipes de formation et d'animation, représentant le monde adulte, seront des référents et donneront une image positive par le respect des personnes, des lieux et des horaires, par la qualité des relations (convivialité, langage et attitude corrects).

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation, de compréhension, de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation ou de formation.

Les principes pédagogiques de l'ifac

La laïcité, une approche active de la citoyenneté

Des différences de toutes natures existent dans la société ; c'est dans l'acceptation de celles-ci, et, pour que la diversité soit source d'enrichissement, de respect social et de tolérance, que les initiatives favorisant les rencontres seront promues.

L'ifac par ses actions et ses pratiques forme des citoyens aptes à vivre collectivement au sein de la communauté nationale, dans le respect des valeurs de la République Française, de l'Europe et en respectant les conventions internationales des droits de l'homme et de l'enfant.

Chaque acteur d l'ifac :

. S'interdit donc d'utiliser ses interventions au sein de l'institut à des fins d'endoctrinement philosophique, idéologique, politique ou religieux, et se fait un devoir de respecter les convictions de chacun.

. En veillant à affirmer la supériorité de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

. En imposant à tous de transcender leurs singularités. Ce qui suppose la distinction de ce qui relève de la sphère privée et de la sphère publique.

. Contribue à la promotion de valeurs développées plus haut, à l'épanouissement des personnes dans la collectivité, au développement de leur libre-arbitre, à la capacité à comprendre et respecter les différences et à la construction d'un monde pacifique plus équitable. Ce qui suppose que la notion de laïcité affirme le postulat de la primauté de l'homme.

Des acteurs éducatifs pluridisciplinaires disponibles

Le temps libre n'est ni une rupture, ni une parenthèse dans la vie scolaire, familiale et sociale. Il appartient à la globalité de la personne : les temps de vie et les problématiques ne se morcellent pas. Il convient de tenir compte de la réalité de chacun : niveau de vie, scolarité, vie professionnelle, dynamique familiale et sociale, cadre de vie, perspectives et motivations personnelles, projets…

Le temps des vacances et des loisirs devient dès lors un moment privilégié pour écouter et échanger, apprendre et s'épanouir grâce à la prise en compte des besoins de chacun pour qu'il devienne un acteur conscient de son développement et de son évolution. L'ifac agit dans le champ de « l'éducation non formelle » en complément et en lien avec la famille et l'école.

La stimulation de la curiosité par l'initiation à la découverte de l'environnement humain, naturel, culturel et sportif, développera et renforcera l'esprit de citoyen actif et participatif, en permettant d'affirmer son identité et de se réaliser par l'effort, le partage et le libre-arbitre.

Un projet éducatif fondamental

Dans le cadre de ses missions auprès des collectivités territoriales, l'ifac réalise des activités éducatives qui doivent émaner d'un projet collectif dont l'élaboration commence par l'information, par la formation et sa négociation en référence aux principes éducatifs de la collectivité commanditaire.

Le projet doit correspondre à des objectifs éducatifs clairement définis :

. L'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation et la sociabilisation

. L'accompagnement dans l'épanouissement personnel en fonction des besoins particuliers de chacun : âge et développement physique, affectif et relationnel

. Le développement de la créativité et de l'imaginaire,

. L'approche du milieu sportif et culturel,

Le projet doit favoriser la mixité sociale et permettre à chacun de mieux appréhender son environnement.

Les chartes de l'ifac

Dans chacun des domaines d'activités : formation, conseil et missions, ainsi que pour les services transversaux (gestion, communication), des chartes précisent les règles déontologiques de l'ifac en assurant leur transcription concrète dans les actions.

2.3. Les objectifs pédagogiques et d'action de l'équipe

Toutes les activités proposées, dans le cadre des accueils de loisirs, de l'accueil périscolaire, des structures d'animation, doivent s'inscrire dans ce projet collectif qui s'appuiera sur le projet éducatif de l'Ifac et sur celui de la commune.

Le projet répondra aux spécificités des structures, et s'axera sur :

- L'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation, à la socialisation,
- L'apprentissage et l'éveil à la citoyenneté
- Le développement de la créativité et de l'imaginaire,
- L'approche de la culture et de la lecture,
- Des activités physiques et sportives,
- La sensibilisation à l'environnement et au développement durable,
- La découverte d'activités scientifiques et techniques,
- L'accompagnement dans la structuration personnelle, en tenant compte des besoins particuliers par âge (physique, affectif et relationnel), la gestion des émotions et mise en place de temps de discussion.
- La mixité sociale,
- Une meilleure appréhension de la commune et de son environnement.
- Les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension, de disponibilité, seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.
- La place au jeu, à la détente et au repos, sera en permanence recherchée, notamment pendant les accueils périscolaires.

Les Objectifs et l'approche pédagogique pour les accueils de loisirs :

Les intentions éducatives :

- Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant,
- Sensibiliser l'enfant à la découverte de l'environnement proche et à l'expression orale, gestuelle et artistique,
- Favoriser l'évolution et le bien-être de l'enfant pendant ces périodes de loisirs.

Les objectifs pédagogiques :

- Mener une action éducative qui amènera l'enfant à évoluer de façon autonome et responsable,
- Sensibiliser l'enfant à la découverte d'un environnement proche et du patrimoine local en lui proposant des animations thématiques,
- Initier les enfants à différentes pratiques artistiques,
- Amener l'enfant et le jeune à s'ouvrir sur l'extérieur, en lui proposant, des sorties, des activités extérieures, des journées exceptionnelles, des rencontres,
- Proposer à l'enfant un large catalogue d'activités adaptées à ses besoins moraux, affectifs et physiques et répondant à ces demandes tout en lui procurant des moments de détente et de loisirs.
- Permettre à chaque enfant de bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins et à son rythme tout en favorisant le lien entre l'environnement scolaire périscolaire et extrascolaire.

2.3.1. Apprentissage de la vie en collectivité :

- Objectif d'action 1 : Apprendre à gérer les conflits par eux-mêmes.
- Objectif d'action 2 : Amener l'enfant à prendre des responsabilités et des décisions dans le groupe.
- Objectif d'action 3 : L'aider à grandir par le biais des activités ou de la vie quotidienne (repas, rangement, règles de vie, hygiène,)
- Objectif d'action 4 : Apprendre à gérer ses émotions.

2.3.2. Amener l'enfant à être acteur de ses loisirs :

- Objectif d'action 4 : Favoriser l'expression et l'imaginaire.
- Objectif d'action 5 : L'enfant est capable de gérer ses activités en lui permettant d'apprendre à gérer son temps.
- Objectif d'action 6 : Laisser l'enfant s'approprier l'espace, jouer avec les divers éléments et acquérir une aisance dans ses déplacements.

2.3.3. Découverte et sensibilisation de son environnement :

- Objectif d'action 7 : Apprendre à respecter son environnement.
- Objectif d'action 8 : Accompagner l'enfant à de nouvelles pratiques écologiques tout en le guidant vers la découverte de la nature
- Objectif d'action 9 : Sensibilisation à la vie locale et patrimoine.

2.3.4. Sensibiliser les enfants sur les situations du harcèlement et de la discrimination :

- Objectif d'action 10 : Amener les enfants à discuter, à se confier.
- Objectif d'action 11 : Faire le lien entre professionnel (commune, écoles, centre de loisirs) afin de pouvoir gérer les évènements ensembles.

3. Les outils

3.1. Les outils

3.1.1. Apprentissage de la vie en collectivité en favorisant l'autonomie :

- Apprendre à gérer les conflits par eux-mêmes :

Outil 1 : Présence d'au moins un animateur sur tous les temps de vie qui sera le garant du respect de tous les enfants par tout le groupe.

Outil 2 : Mise en place d'un médiateur dans le groupe qui sera à l'écoute des problèmes.

Outil 3 : Mise en place de jeux et d'activités d'équipe en coopération, de grand jeu permettant ainsi aux enfants d'apprendre à vivre dans un groupe.

- Amener l'enfant à prendre des responsabilités et des décisions dans le groupe :

Outil 4 : Les enfants participent aux règles de vie du centre de loisirs et aident au bon fonctionnement de la vie quotidienne.

Outil 5 : Mise en place de temps de discussions et de paroles pour connaitre les idées de chacun. Chez les 6/12 ans, création d'une boîte à idées pour être à l'écoute de leurs demandes.

Outil 6 : Aider les autres et les respecter – mise en place d'ateliers de connaissances, de jeux collectifs et de petits groupes de temps d'activités. Mixité des groupes.

- L'aider à grandir par le biais des activités ou de la vie quotidienne (repas, rangement, règles de vie, hygiène) :

Outil 7 : Impliquer les enfants dans la vie de la structure – mise en place d'ateliers d'aménagement des locaux, création de groupes de paroles et d'échanges sur la vie de la structure et prévoir des temps d'écoute ou les enfants pourront proposer des activités. Installation d'une fusée des responsabilités : Un outil permettant aux enfants de participer à la vie du centre.

Outil 8 : Mise en place de chef de tables, de chef d'activités pour responsabiliser les enfants et donner de l'importance à chaque tache à faire.

- Apprendre à gérer ses émotions :

Outil 9 : Mise en place d'un projet théâtre chez les 6/12 ans (Représentation devant leur parent) et organisation d'un musée des émotions chez les 3/5 ans (exposition de leurs activités)

Outil 10 : Instaurer des temps de bien être et de discussions. Mettre en place des temps de sonothérapie qui favorise la gestion de leurs émotions.

3.1.2. Amener l'enfant à être acteur de ses loisirs :

- Favoriser l'expression et l'imaginaire :

Outil 9 : Mis en place d'ateliers créatifs libres ou guidés. Les enfants pourront laisser libre court à leur imagination.

Outil 10 : Les ateliers d'activités manuelles et artistiques permettent à l'enfant d'exprimer par le dessin, la peinture, le modelage ou l'expression corporelle ce qu'il ne peut exprimer par la parole. Le but étant de se faire plaisir en jouant avec les couleurs, les mouvements, les formes et les matériaux. Tout simplement d'apprendre en s'amusant. L'enfant touche, manipule, explore, regarde... Ceci lui permet de développer sa concentration, sa précision, son imaginaire et sa motricité fine. A travers l'activité manuelle, l'enfant apprend à comprendre et à exprimer les gestes qu'il fait.

- L'enfant est capable de gérer ses activités en lui permettant d'apprendre à gérer son temps :

Outil 11 : Pouvoir choisir et être acteur de ses temps de vacances.
Les enfants peuvent choisir parmi un panel de propositions d'activités. Donner un choix d'activités entre : intérieur/extérieur, calme/ tonique, seul/en groupe, temps courts/temps long. Les activités proposées doivent répondre aux souhaits des enfants. Les animateurs doivent rester à l'écoute des enfants et de leurs envies, puis accompagner l'enfant dans les projets qu'il souhaite vivre, tout en restant force de propositions. L'enfant peut ainsi bénéficier de moyens et d'une aide technique appropriée.

Outil 12 : L'activité.
Le programme d'activités est conçu par l'équipe d'animation mais ne demeure qu'une proposition minimale. Il n'est ni figé ni exhaustif. Il est proposé aux enfants durant les temps de parole mais peut varier en fonction des souhaits des enfants, des opportunités d'animation ou des conditions climatiques... L'activité n'est pas une fin en soi, elle est prétexte à atteindre nos objectifs. Si l'enfant ne désire pas participer à une activité, l'équipe pourra donner la possibilité à celui-ci de jouer seul, de lire, de dessiner, de ne rien faire ou de faire une autre activité (plus à son goût).

- Laisser l'enfant s'approprier l'espace, jouer avec les divers éléments et acquérir une aisance dans ses déplacements :

Outil 13 : Réalisation des Coins aménagés
Les enfants qui ne souhaitant pas faire d'activités pourront s'orienter vers les coins aménagés (dînette, jeux ludiques et de construction...). Un espace calme sera également à leur disposition pour permettre à chacun d'aller se reposer quand il en éprouve le besoin.

Outil 14 : L'équipe a le rôle d'accompagnateur et d'exemple. Nous sommes là pour apporter nos connaissances et notre expérience tout en laissant la possibilité à l'enfant d'entreprendre. Nous sommes là pour les guider dans leurs envies et leurs projets.

3.1.3. Découverte et sensibilisation de son environnement :

- Apprendre à respecter son environnement :

Outil 15 : Nous privilégions les sorties en pleine nature, à la forêt, au parc, des randonnées pédestres ou encore des sorties vélos.

Outil 16 : Mise en place de petits gestes essentiels, comme la poubelle à papier, le ramassage des déchets dans la cour.

Outil 17 : Nous récupérons du matériel recyclé pour s'en servir durant nos activités.

- Accompagner l'enfant à de nouvelles pratiques écologiques tout en le guidant vers la découverte de la nature :

Outil 18 : Projet sur le gaspillage alimentaire en lien avec la COVE, lecture des menus avant chaque repas, explication si besoin.

Outil 19 : Mise en place du tri sélectif, promenade écologique et composte au restaurant scolaire.

- Sensibilisation à la vie locale et patrimoine :

Outil 20 : Participer aux différents événementiels de la commune et participation aux associations st-didieroises.

Outil 21 : Mise en place d'actions et de projets avec les associations locales.

Outil 22 : Mise en place d'un projet d'animation en lien avec la maison de retraite de saint-didier.

3.1.4. Sensibiliser les enfants sur les situations du harcèlement et de la discrimination :

- Amener les enfants à discuter, à se confier.

Outil 23 : Proposer des temps de discussions durant les mercredis, le périscolaire, le temps méridien et les vacances.

Outil 24 : Faire venir des intervenants extérieurs pour développer sa confiance en soi et favoriser à la parole.

Outil 25 : Être à l'écoute de la demande des enfants.

- Faire le lien entre professionnel (commune, écoles, centre de loisirs) afin de pouvoir gérer les évènements ensembles.

Outil 26 : Mettre en place des affiches au sein de l'école.

Outil 27 : Participer aux conseils des élèves et de l'école pour favoriser la communication.

4. Les relations

4.1. Les relations enfants / enfants

Au sein du centre de loisirs, nous souhaitons favoriser des relations entre enfants fondées sur le **respect, la bienveillance, l'écoute et l'entraide**. Les temps périscolaires et extrascolaires sont des moments privilégiés pour permettre aux enfants de vivre ensemble, de développer leur autonomie et d'apprendre à trouver leur place au sein du groupe. L'équipe d'animation accompagne les enfants dans leurs interactions en encourageant la coopération, le partage, le dialogue et la prise en compte des différences de chacun.

Une attention particulière sera portée à l'intégration de tous les enfants, afin que chacun puisse participer aux activités et se sentir reconnu et en sécurité. Les éventuels conflits seront considérés comme des situations d'apprentissage : les animateurs aideront les enfants à mettre des mots sur leurs émotions, à écouter le point de vue de l'autre et à rechercher ensemble des solutions adaptées. À travers les jeux collectifs, les projets communs et les différents temps de vie quotidienne, nous souhaitons ainsi construire un climat favorisant **le vivre-ensemble, la solidarité, le respect des règles et l'épanouissement de chaque enfant**.

4.2. Les relations adultes / enfants

Nous souhaitons instaurer une relation entre adultes et enfants basée sur **la confiance, le respect, l'écoute et la bienveillance**. L'adulte doit être un repère sécurisant pour l'enfant, tout en lui permettant de développer progressivement son autonomie et sa capacité à faire des choix. L'équipe d'animation veille à adopter une posture professionnelle adaptée à chaque enfant, en prenant en compte son âge, ses besoins, son rythme, sa personnalité et ses éventuelles difficultés. Les animateurs sont disponibles et à l'écoute, tout en posant un cadre clair, cohérent et sécurisant, nécessaire à la vie collective.

Les règles sont expliquées aux enfants et peuvent être rappelées ou discutées afin qu'ils puissent en comprendre le sens. Nous encourageons également les enfants à exprimer leurs émotions, leurs besoins et leurs idées, afin qu'ils soient pleinement acteurs de leur temps d'accueil. La relation adulte-enfant doit ainsi permettre à chacun de **se sentir écouté, respecté, valorisé et en sécurité**, tout en favorisant l'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité et du vivre-ensemble.

4.3. Les relations aux familles

Le lien avec les familles est au cœur de nos préoccupations. Si la question de la sécurité de leurs enfants est prépondérante, les familles sont attachées à obtenir de la qualité dans l'offre éducative mais aussi dans la relation administrative :

→ Un interlocuteur de proximité

Le directeur du centre de loisirs ou son adjoint sont les interlocuteurs des familles dans la gestion des inscriptions. Les familles auront accès aux informations nécessaires à l'inscription de leurs enfants, à leurs activités. Les feuilles d'inscriptions seront à leur disposition.

Une attention particulière sera apportée à l'accueil des usagers, qu'il soit physique, téléphonique ou par le site internet. Chaque réclamation ou sollicitation sera traitée individuellement.

→ Une relation constante

Les animateurs doivent avoir une relation bienveillante et permanente avec les familles. Nous aurons une exigence permanente sur ce point. Cela s'organise notamment avec des animateurs référents qui seront dédiés à l'accueil des familles, le matin et le soir. Ils se feront le relais des informations, des inscriptions…

→ Un accès facilité à notre siège local en cas de souci.

Les familles auront également la possibilité de prendre rendez-vous auprès de la coordination pour évoquer toutes les difficultés qu'elles pourraient rencontrer dans l'exécution du service, tant sur les aspects pédagogiques, administratifs ou financiers.

→ Des outils simples pour la gestion des inscriptions.

Le développement du « Portail Familles » et la simplification des démarches administratives seront nos principaux objectifs au lancement de ce marché. Considérant la nouveauté de cette organisation, il faudra faire preuve de méthode, d'explication et de pédagogie. Les outils devront être clairs et explicites.

L'équipe d'accueil et d'inscriptions sera en lien constant avec nos équipes sur le terrain afin de répondre au mieux aux problématiques de tous.

→ Un service de proximité.

Les inscriptions aux activités se feront directement sur le centre de loisirs : là, où les familles déposent ou récupèrent leurs enfants. Les modalités sont simples, en format papier ou accessible sur internet.

4.4. Les relations aux partenaires

Le centre de loisirs souhaite développer et entretenir des relations de **confiance, de coopération et de communication** avec l'ensemble de ses partenaires. Ces partenariats permettent d'enrichir les projets proposés aux enfants et de favoriser leur ouverture sur leur environnement. L'équipe d'animation pourra travailler en collaboration avec les différents acteurs locaux tels que les services municipaux, les associations, les établissements scolaires, les structures culturelles et sportives, ainsi que les différents intervenants extérieurs. Chaque partenariat sera construit dans le respect des missions et des compétences de chacun, avec pour objectif commun de répondre au mieux aux besoins et aux intérêts des enfants.

Une communication régulière et adaptée permettra de favoriser la cohérence des actions mises en place et d'assurer un suivi des différents projets. Le centre souhaite ainsi s'inscrire pleinement dans son **environnement local et éducatif**, en développant des actions favorisant la découverte, la participation, la citoyenneté et l'ouverture culturelle des enfants.

4.5. Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

Au sein de notre structure, notre priorité absolue est de garantir la sécurité physique et morale de chaque enfant. Notre engagement s'inscrit directement dans le **projet éducatif de l'Ifac**, qui place l'émancipation, l'inclusion et le respect de l'individu au cœur de son action. Pour transformer ces valeurs en réalité quotidienne, nous appliquons une politique de **tolérance zéro** : aucun propos ou comportement sexiste ou sexuel n'est toléré dans notre accueil.

Pour construire une culture de vigilance partagée, nous avons mobilisé l'ensemble de notre équipe autour des outils nationaux **Selma**. Ce travail collectif nous permet de mieux repérer les signaux d'alerte, de déconstruire les stéréotypes de genre et d'agir avec professionnalisme face à tout risque de mise sous emprise.

Nous structurons notre action autour de trois leviers complémentaires :

1. Rigueur administrative et contrôle de l'honorabilité

- **Déclarations officielles :** nous déclarons chaque membre de l'équipe sur la téléprocédure de l'État (TAM). C'est la garantie que tous nos encadrants font l'objet d'un **contrôle systématique de leur honorabilité** par les services préfectoraux.
- **Vérification des antécédents :** 100 % de nos personnels sont contrôlés via le casier judiciaire national et le fichier national des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV).
-

2. Formation et sensibilisation des équipes

- **Culture professionnelle :** nous organisons des temps de sensibilisation réguliers pour identifier les situations à risque et adopter une posture de "juste distance" professionnelle.
- **Responsabilité collective :** chaque animateur s'engage à respecter les principes de protection de l'enfance et à nous alerter au moindre doute sur le comportement d'un collègue.

3. Organisation sécurisante et éducation des publics

- Gestion des espaces : nous appliquons des règles strictes pour protéger l'intimité des enfants dans les lieux sensibles (douches, sanitaires, dortoirs). Aucun adulte ne doit rester seul avec un enfant dans un lieu fermé sans en informer l'équipe.
- Éducation au consentement : conformément à nos missions, nous apprenons aux enfants qu'ils sont maîtres de leur corps. Nous leur enseignons que « seul un oui est un oui » et que le refus est définitif.
-

Réagir et signaler pour protéger Si une situation préoccupante nous est rapportée, notre priorité est l'accueil de la parole de la victime ("Nous te croyons", "Tu n'y es pour rien"). Nous nous engageons à transmettre sans délai tout signalement aux autorités administratives (SDJES) et judiciaires (Procureur). Les familles peuvent également s'appuyer sur les services d'urgence : le 119 (Allô Enfance en danger) ou le 17.

Nos engagements spécifiques pour cet été : [CHAMP LIBRE POUR L'ÉQUIPE : lister ici les règles concrètes décidées en réunion d'équipe suite au visionnage de Selma, par exemple sur l'organisation des douches ou le droit à l'image].

5. Les modalités

5.1. Les modalités d'inscription

Inscription et renseignements au service Ifac auprès de :

- Morgane BON – Coordinatrice de secteur – 07 62 07 14 74
- Site facebook : Saint-didier Animation
- Site Internet saint-didier : https://saint-didier.ifac.asso.fr
- Portail famille : https://portailv2familles-paca.ifac.asso.fr

Pièces à fournir :

- Fiche sanitaire de liaison.
- Photocopie des vaccins
- QF Caf
- Fiche de réservations et règlement

L'accueil des enfants se fait en fonction des réservations et des places disponibles. Pour les vacances scolaires sont prioritaires les enfants de l'école primaire de Saint-Didier.

Pour inscrire votre enfant, vous devez remplir la fiche de réservation que vous trouverez soit sur le site internet de la mairie soit dans le hall de l'école maternelle de Saint-Didier. Nous envoyons également avant chaque période la fiche de réservation et les plannings d'activités par mail.

5.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap et protocole de soins

Les parents d'enfants en situation de handicap ont les mêmes besoins et les mêmes attentes que tous les parents : pouvoir bénéficier d'activités de loisirs pour leurs enfants, et souhait de les socialiser sur des temps autres que celui de l'école ou en dehors de centres spécialisés. Ces demandes sont de plus en plus fréquentes.

Leur intégration n'est pas cependant sans poser quelques questions, même si cette démarche de mixité des publics correspond complètement aux directives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Accueillir un enfant en situation de handicap représente une fabuleuse opportunité d'aborder les valeurs éducatives et de les faire vivre dans un mode de fonctionnement repensé.

Il est nécessaire, dès lors qu'un enfant en situation de handicap est accueilli, de réfléchir aux adaptations que nous allons pouvoir initier afin que la venue de l'enfant se déroule dans des conditions satisfaisantes pour lui et l'équipe.

La réglementation

Définition

Selon l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles : « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Articles de loi

- Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». article L. 114-1 code de l'action sociale et des familles
- A cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité,

de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées. Article L. 114-2 – code de l'action sociale et des familles.

La démarche d'intégration

Une première phase : prise de contact avec la famille

Mise en place d'une rencontre entre la famille, l'enfant et l'ALSH afin de permettre de dégager les souhaits et attentes de la famille et de l'enfant lui-même quand il est en mesure de l'exprimer. Il faut écouter les besoins de la famille, de les reformuler afin de nous mettre d'accord avec elle sur ses attentes.

Une deuxième phase : prise de contact avec les professionnels en charge de l'enfant

Quand cela est nécessaire, nous organiserons une rencontre en accord avec la famille et les professionnels qui accompagnent et prennent en charge l'enfant. Cette rencontre se déroulera en présence des parents.

Une troisième phase : réflexion sur les moyens à mettre en œuvre dans le projet pédagogique

Procéder à un état des lieux pour identifier les ressources internes.

Une quatrième phase : accueil de l'enfant, son intégration

Mise en application des modalités d'accueil de l'enfant.

Protocole de soins

- Ils seront assurés, sous la responsabilité de l'assistant sanitaire.
- Pour les petits "bobos", une trousse de secours est à la disposition des animateurs pour chaque tranche d'âges. Les animateurs devront inscrire sur le cahier d'infirmerie les soins dispensés et les signaler à l'assistant sanitaire et aux animateurs référents de l'accueil (pour l'information aux parents).
- Les trousses de secours pour les enfants ayant un P.A.I (projet d'accueil individualisé) se trouveront dans une pièce sécurisée ; l'assistant sanitaire devra expliquer à l'équipe comment les utiliser en cas d'urgence.
- Pour les sorties : chaque groupe dispose d'un sac à dos « pharmacie » : les animateurs en font régulièrement l'inventaire.

PAI : Le projet d'accueil individualisé est à remplir par un Allergologue (selon la circulaire n°2003-135 du 8 Septembre 2003).
Tout changement de traitement ou d'allergie doit faire l'objet d'un nouveau PAI.

La famille devra fournir obligatoirement le panier repas quotidien pour l'enfant.

5.3. Modalités d'expression des parents

La participation des parents répond à la volonté d'établir, dans les actions éducatives relevant des temps extrascolaire et périscolaire, une complémentarité entre les différents acteurs éducatifs et de créer une cohérence de l'ensemble des actions éducatives en direction des enfants et, en conséquence améliorer le fonctionnement des structures d'accueil. Quel que soit la situation, s'appuyer sur la participation des parents c'est participer à l'accompagnement de la fonction parentale, c'est aussi prendre en compte les différentes situations familiales (cerner les besoins, les attentes, faire émerger de nouvelles questions) et rechercher les réponses les plus adaptées possibles, en matière de vie quotidienne, de sécurité…

Répondre à ces objectifs, c'est en particulier :

- Informer les parents sur nos actions et nos activités durant l'année grâce à la mise en place d'un groupe Facebook. Les parents peuvent y trouver les plannings d'activités, les photos des enfants, les moments importants, …
- Créer du lien social entre les différents acteurs concernés par l'éducation des enfants : permettre la rencontre des moments conviviaux, en établissant une relation de confiance.
- Mise en place d'un outil de recueille de satisfaction des familles tout au long de l'année, le « baromètre de satisfaction ».

5.4. Modalités d'évaluation de l'accueil

Pendant chaque période de vacances, sera mis en place des temps de discussion entre l'équipe d'animation, les enfants et même les parents, si besoin, pour échanger sur les activités, les sorties, le matériels, les problèmes rencontrés, … La directrice pourra garder ses informations et s'en servir pour le bilan annuel.

Plusieurs moyens permettront de faire cette évaluation :

- Bilan avec les enfants (par petit ou grand groupe)
- Réunion bilan de l'équipe d'animation et de tous les adultes participant à la vie des ALSH
- Entretiens individuels si nécessaires
- Questionnaire de satisfaction rempli par les parents

Cette évaluation permettra au directeur des ALSH de faire un bilan écrit et de le transmettre à l'IFAC et à la Mairie de Saint-Didier.

Cette évaluation permettra de faire évoluer au mieux la structure AL tout au long de l'année.

6. Le projet de fonctionnement

6.1. Les tableaux d'organisation des journées types

Nous retrouvons ici listés les différents temps de loisirs et l'organisation mise en place.

6.1.1. L'Accueil de loisirs Vacances et Mercredis :

HORAIRES ET MOMENT DE LA JOURNEE	CONSIGNES ET ROLE DE L'ANIMATEUR
7h45-9h00 - Ouverture de l'Accueil Collectif pour Mineurs. - Accueil des enfants (espaces de jeux et ateliers encadrés). - Arrivée échelonnée de l'équipe d'animation.	Dès 7h45, les animateurs installent les salles d'activités avant que les enfants arrivent : Aérer les salles, aménager les coins jeux. L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société. 1 animateur en animation avec les enfants déjà arrivés. 1 personne à l'accueil des parents. L'accueil peut se faire en intérieur ou extérieur selon le temps.
9h30 - Fin de l'accueil et rangement des espaces de jeux. - Temps d'hygiène. - Rassemblement : présentation de la journée et sensibilisation aux règles de vie du centre de loisirs.	Un animateur arrête le temps de jeux et demande à tous les enfants d'aider à ranger la salle. Temps d'hygiène encadré par un animateur. Nous nous rassemblons pour vérifier que tout le monde soit bien arrivé, on rappelle les activités de la journée, le menu du midi et on rappelle les règles de vie du centre de loisirs. « Ce que l'on a droit de faire et ce que l'on n'a pas droit de faire »
10h00 – 11h30 - Ateliers avec animateurs ou intervenants.	L'activité permet le bon développement de chacun. Elle permet à l'enfant de se construire, de développer son imaginaire, de créer, de favoriser l'expression, d'apprendre de nouvelles capacités motrices et intellectuelles, de rêver... Les activités, adaptées à l'âge des enfants, doivent être suffisamment variées et organisées de manière à répondre aux besoins des enfants. Les domaines d'activités : • Les jeux sous différentes formes : jeu sportif, d'équipe, de société, de construction, ... • Les activités d'expressions, manuelle, artistique, créative, sportive ...

	• Les activités de découvertes : visite de musée, projection au cinéma, concert, parc aquatique, parc d'attractions, ferme pédagogique, patinoire, canoé kayak, randonnée en forêt ... • Les activités spécifiques encadrées par des intervenants spécialisés (Concert, sport de combat, spectacle de magie…) • Les activités en lien avec les associations extérieures. Ces activités sont réalisées, dans la mesure du possible, en lien avec les établissements et associations du territoire (Salle et terrain de sport, parc de jeux, forêt). A la fin de chaque activité, les enfants participeront au nettoyage et rangement du matériel pour un retour au calme afin de passer un repas serein.
11h30 - Temps d'hygiène - Temps libre	Temps d'hygiène encadré par un animateur. Temps libre animé par l'équipe. Retour au calme (par exemple lecture)
12h00 – 13h00 - Repas	Accompagnement des enfants par les animateurs pendant tout le repas. Le repas est un moment convivial qui réunit les enfants et les animateurs. Les différents groupes d'âges peuvent se mélanger durant le repas. L'été, nous organisons un pique-nique par semaine. L'alimentation est de qualité et équilibrée. Les enfants apprennent la convivialité et participent au débarrassage de leur assiette. Nous essayons de privilégier les produits frais, locaux et de saisons avec la mise en place d'un restaurant scolaire. L'animateur/rice a un véritable rôle de sensibilisation sur les notions d'alimentation, il propose aux enfants de goûter aux différents plats tout en respectant les goûts des enfants ; il doit notamment sensibiliser à l'alimentation, à la réduction du gaspillage de nourritures et d'eau. Les animateurs s'assurent que tout le monde s'est bien lavé les mains. Les menus sont affichés à l'entrée du restaurant scolaire et des salles. Attention, une vigilance particulière sera accordée aux enfants présentant des allergies et régime alimentaire (vous devez connaitre les personnes allergiques et savoir comment agir en cas d'urgence). Les animateurs mangent avec les enfants.

	Petite règle de pure politesse : on ne commence à manger que lorsque toute la table est servie. Les enfants peuvent se lever de table pour aller chercher un pot à eau avec l'accord de l'animateur responsable de la table. Les enfants se servent seuls le plat principal grâce à la mise en place des « plats par tables ». Cela favorise le partage et l'anti-gaspillage. Les enfants débarrassent leur table à la fin du repas. (Chef de table ou volontaire.) Il est strictement interdit d'entrer dans la cuisine pour tous : enfants et animateurs/animatrices.
13h00 – 14h00 - Temps d'hygiène - Sieste pour les 3 ans - Temps calme (musique, relaxation, histoires, jeux silencieux, etc…) - Temps de pause échelonnés des animateurs	Temps d'hygiène encadré par un animateur. 1 animateur en surveillance de la sieste et les autres qui proposent des activités aux enfants pendant le réveil échelonné. Le temps calme est une coupure dans la journée qui permet de se détendre pour mieux reprendre les activités. Il devra donc respecter la personnalité de chacun mais dans tous les cas, ce temps doit être calme. Cela donne à l'enfant la possibilité de se reposer après le déjeuner. A savoir sur le dortoir : Pensez systématiquement en arrivant le matin à aérer le dortoir. Chaque enfant apporte ses affaires de sieste (drap, coussin, doudou, sucette…) : si possible, les lits sont faits avec les parents. Installer les lits des enfants s'ils ne le sont pas et les étiqueter de leur prénom pour ne pas confondre les affaires. Respectez le temps de réveil Veillez à ce que le dortoir soit rangé tous les soirs (les draps sont systématiquement rendus aux parents à la fin des vacances) Un animateur/une animatrice est toujours présent pour endormir les enfants. Il peut partir du dortoir quand tous les enfants sont endormis et active le vidéophone pour voir si des enfants sont réveillés. Temps de pause des animateurs : Ils sont clairement définis tout au long de la journée. A la fin de la matinée, avant le repas les animateurs/animatrices pourront s'organiser un temps de pause (5/10minenviron).

	Après le repas du midi, un roulement sera organisé pour permettre à chacun d'avoir un temps de pause (20/30 min environ), puis à la fin de l'après-midi, avant pendant ou après le goûter, un nouveau temps de pause pourra être mis en place (10/15min environ)
14h15 - Rangement des espaces de jeux - Regroupement - Temps d'hygiène	Les animateurs demandent aux enfants de ranger, les regroupent au coin parole pour leur expliquer l'activité de l'après-midi. Temps d'hygiène encadré par un animateur.
14h30-15h45 - Activité de l'après-midi	Différentes activités seront réparties sur les après-midis : sorties, sports, activités manuelles, grands jeux, journées à thème.
16h00 - Fin des activités AM et sieste - Temps d'hygiène. - Rassemblement pour le goûter, temps de parole, petit bilan de la journée	Temps d'hygiène encadré par un animateur. Ce temps de pause dans l'après-midi permet aux enfants et adultes de se réunir dans un climat convivial. Les groupes d'enfants peuvent se réunir. Le goûter peut s'effectuer dans les salles d'activités, dans la cour du centre de loisirs ou à l'extérieur lors d'une sortie. Le moment du goûter peut permettre un échange de discussion afin de recueillir les souhaits et envies des enfants pour les journées à venir.
17h00-18h00 - Accueil des familles / temps libre. - Départ échelonné des enfants / animateurs.	1 animateur par espace de jeu. A partir de 17h00, départ des enfants, l'animateur/rice fait la liaison entre le centre de loisirs et la vie familiale. Des petits ateliers libres, et jeux sont mis en place pour faciliter le départ échelonné des enfants jusqu'à 18h00. A SAVOIR : Si départ de l'enfant avant 17h00 : l'animateur référent de l'accueil doit avoir en sa possession la décharge de responsabilité dument remplie et signée par les parents. Si une personne, autre que les parents souhaitent récupérer l'enfant : l'animateur référent s'assure que la personne est bien habilitée par les parents sur le dossier d'inscription et vérifie son identité. 1 animateur en animation avec les enfants déjà arrivés. 1 personne à l'accueil des parents.

6.1.2. L'ACM Périscolaire :

<table>
<tr><th>HORAIRES ET MOMENT DE LA JOURNEE</th><th>CONSIGNES ET ROLE DE L'ANIMATEUR</th></tr>
<tr><td>7h45 - 8h25
- Ouverture de la garderie du matin : Temps de garderie payant
- Accueil des enfants

8h25 – 8h35
- Garderie gratuite</td><td rowspan="2">Pour les temps périscolaires, l'année est découpée en 5 périodes définies de vacances en vacances. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, il est demandé aux parents d'inscrire leurs enfants aux accueils périscolaires au début de chaque période. Pour s'inscrire, les parents devront rendre la fiche de réservation et le règlement associé. Il est possible également de s'inscrire via le portail famille.

L'équipe d'animation propose des programmes autour d'un thème à l'année et différents projets alliant activités manuelles, expressives, musicales, sportives, culturelles.

Les enfants de l'école pourront choisir de participer à des activités libres qui leurs permettront de manière autonome et sécurisée d'investir des activités autour de différents coins aménagés :

• Des activités créatives, elles seront différentes selon les périodes de l'année avec des thèmes variés (pâte à modeler, coloriage, peinture, pastel, argile, origami, perles, scoobidou, perles hama, collage/découpage, sable magique, …)

• Des activités sportives, changeant également selon la saison. (Football, basketball, handball, cordes à sauter, cerceaux, mölkky, badminton, jeux collectifs, ping-pong, pétanque, frisbee, …)

• Des activités ludiques (jeux de construction, lecture, dinette, jeux de société, voitures, kapla, légo, jeux de mémoire, jeux de rôles, instruments de musique, …)

Pour les maternelles, nous proposons 2 ateliers par période ou les parents peuvent s'inscrire et venir faire un atelier avec leur(s) enfant(s). Cet atelier est dirigé par un animateur ou une atsem.

Pour les élémentaires, chaque période nous proposons aux enfants une initiation à un loisir ou à un sport réalisé par des associations extérieures. Nous privilégions les associations saint-didieroises.</td></tr>
<tr><td>16h30 – 18h00
- Récupération des enfants dans les classes.
- Pointage des présences
- Goûter (chaque enfant amène son goûter).
- Départ échelonné des enfants</td></tr>
</table>

6.1.3. L'ACM Vacances - Veillées :

Afin de rester dans la continuité pédagogique et atteindre les objectifs généraux cités en amont, l'accueil de loisirs propose, depuis l'année 2023, des veillées. Cela permet de répondre aux envies et aux demandes des enfants du groupe des 6/12 ans et ainsi les amener à être acteurs de leurs vacances.

Des veillées à thèmes seront proposées aux enfants du groupe.

7. Le rôle d'un animateur

7.1 Le non négociable :

- Le respect de la réglementation.
- Le respect de la confidentialité : informations personnelles, codes d'accès, dossiers parents/enfants, divulgation de situations vécues.
- Le projet pédagogique dans sa forme définitive : un contrat moral, un outil de travail et de référence pour tous (équipe, familles, enfants, institutions, partenaires, employeurs…).
- Les statuts occupés par les personnes au jour de la signature des contrats sont immuables.
- Toute la collectivité d'adultes (personnel d'animation et personnel technique) doit avoir un langage correct.
- La cigarette : il ne sera pas toléré de fumer en présence des enfants ou devant le portail de l'école. Evidemment, toutes substances illicites et alcool sont à proscrire sur le lieu de travail.
- Le téléphone portable doit rester un outil de travail.
- La ponctualité : marque de respect pour les enfants et l'ensemble de l'équipe.
- La laïcité

7.2 L'image de l'animateur :

Nous devons présenter aux publics (enfants, parents, municipalité, enseignants) une image de l'animateur basée sur la clarté, l'exigence, l'équilibre, la justice, la cohérence personnelle, la détermination, l'ouverture, la disponibilité et l'écoute.

Cette relation sera caractérisée par la réciprocité, l'interdépendance, une communication claire, le respect mutuel, la prise en compte de l'autre, le dialogue, la confiance, la reconnaissance, l'écoute encore.

L'animateur, et plus généralement l'adulte référent, a une valeur d'exemple au travers de son comportement, de ses postures, de ses modes d'intervention et par la qualité de sa présence. Il est le premier garant du respect des règles de vie collective et de l'harmonie des relations dans les groupes.

Il est au service du bon fonctionnement du groupe et de l'épanouissement de chaque individu.

Il est le premier ambassadeur de nos volontés éducatives et de notre projet éducatif.

8. Les projets 2026/2027

8.1 Périscolaire du soir :

• Accompagnement des projets avec l'amical laïque : le carnaval, le marché de noël, la fête des écoles.
• Activités périscolaire du soir : Intervenants associations Saint-Didieroise (Tennis, échecs, football, pétanque…), activités diversifiées avec les animateurs au choix de l'enfant, l'aide aux devoirs, activités entre parents et enfants.
• Rendez-vous café/goûter des parents pour échanges et informations.
• Participation aux évènements (noël, fêtes des mères et des pères, carnaval…)

8.2 Mercredis :

• Accompagnement des enfants aux activités extrascolaire
• Echanges et partenariat avec les acteurs locaux, participent régulièrement a des activités en liens avec les commerçants, les associations et les services du village (bibliothèque, mairie, CCFF…)
• Rencontres intergénérationnelles : crèche et maison de retraite (après-midi Pâques, spectacle de Noel, activités spécifiques…)
• Projet permis vélo : Sensibilisation aux règles de circulation afin de favoriser une pratique responsable et sécurisé
• Projet environnement : Prévention à l'environnement et éco-citoyenneté. Les enfants participent a des activités de découverte et de préservation de la nature comme des sorties en forêt, sorties en espace naturelle, des opérations de ramassage de déchets, cueillette de raisins…
• Projet « mieux manger » : Sensibilisation de l'importance de l'alimentation varié et équilibré autour d'activités ludique (jeux, atelier cuisine, découverte des fruits et légumes, dégustation…) prévention sur le gaspillage.

8.3 Vacances :

• Grand thèmes : évènement à l'année (halloween, noël, carnaval…)
• Sorties diversifiés aux alentours de Saint-Didier
• Activités avec les commerçants de Saint-Didier (Halloween, grand-jeu…)
• Interventions des associations locales et des alentours
• Préparation des goûters
• Tableau des responsabilités : aide à la mise en place des tables, responsable de l'écologie, aide aux animateurs…
• Veillées à thème pour les 6/12 ans

8.4 Temps méridien :

• Sensibilisation au gaspillage : mise en place de la semaine « anti-gaspi »
• Mise en place d'un compost
• Aide au débarrassage de la cantine avec les cantinières

8.5 Les projets à l'année :

• Création d'un livre de recettes. L'idée de ce projet est de faire participer les enfants à la réalisation des goûters et qu'ils créent un livre à ramener à la maison à la fin de l'année.

• « Coup de pouce du soir ». Nous proposons tous les mardis et jeudis soir de 16h45 à 17h30 au périscolaire du soir. C'est un temps ouvert aux enfants (sur inscription) pour qu'ils puissent faire leurs devoirs, aller livre un livre…